

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 19 mars 2015, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : Mr CROUZIER – Mme BOUILLON – Mr CORRE – M^{me} GAILLE – Mr MEUNIER (Adjoint) – Mr POTIGNAT – M^{me} SABATIER et Mr QUAIRE (Conseillers délégués) – Mr BOUCHARD – Mr MAIRAL – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – Mr BACOT – M^{me} GUILLET – M^{me} PATET – M^{elle} ARNOUX – Mr JOURDAIN – Mr MARILLIER – M^{me} HORIOT (Conseillers municipaux).

Absents représentés : M^{mes} GRENIER et GRINCOURT-SCHLUMBERGER, Mr BLANCHET

Absent : /

M^{elle} Karen ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 21 janvier 2015 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ Examen et vote du COMPTE de GESTION 2014

Mr BERTIN, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur, à la clôture de l'exercice ; il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent à la majorité le Compte de Gestion après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après l'exposé de Monsieur le Maire, puis en l'absence de celui-ci et sous la présidence du doyen d'âge présent, Monsieur Pierre BOUCHARD, les membres du conseil votent à la majorité (4 abstentions) le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrêtent ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévus :	1 949 328,00
	Réalisé :	1 360 420,06
	Reste à réaliser :	564 025,00

Recettes :	Prévus :	1 949 328,00
	Réalisé :	1 036 515,72
	Reste à réaliser :	73 212,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus :	2 905 997,00
	Réalisé :	2 052 135,49
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévus :	2 905 997,00
	Réalisé :	2 934 545,15
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 323 904,34
Fonctionnement :	882 409,66
Résultat global :	558 505,32

3/ AFFECTATION des RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCEDENT **882 409,66**

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) **814 717,34**

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) **67 692,32**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT **323 904,34**

4/ VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Considérant que l'équilibre du budget primitif 2015 permet un maintien des taux des 3 taxes directes locales, le Maire propose celui-ci pour cette année tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous :

	TAXES 2014	TAXES 2015
Taxe d'habitation	6,31	6,31
Taxe foncière (bâti)	6,93	6,93
Taxe foncière (non bâti)	30,79	30,79

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette proposition.

5/ Examen et vote du BUDGET 2015

Après les votes du compte administratif 2014, de l'affectation du résultat 2014 et des taux des 3 taxes locales pour 2015, les conseillers présents examinent et votent à la majorité (4 abstentions) l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2015, qui peut se résumer comme suit :

Investissement : - dépenses : 1 350 867,20 €
- recettes : 1 841 680,20 €

Fonctionnement : - dépenses : 2 750 162,20 €
- recettes : 2 750 162,20 €

6/ MARCHES PUBLICS : Maîtrise d'œuvre Voirie

Dans le cadre de l'aménagement de Voirie des rues de Champagnat et des Vergers, et suite à la commission d'appel d'offres du 18 mars 2015, le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 3 plis reçus :

Prestataires	Critère 1 : compétences		Critère 2 : valeur technique		Critère 3 : prix		Total note pondérée	Classement
	Note	Pondération à 20%	Note	Pondération à 20%	Note	Pondération à 40%		
Yves Trichard	7,50	1,50	8,97	1,79	8,58	5,15	8,44	3
Oxyria	10,0 0	2,00	5,12	1,02	9,73	5,84	8,86	2
A2i / Saltus	9,50	1,90	7,83	1,57	10	6,00	9,47	1

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir l'offre du cabinet **A2i/SALTUS** qui obtient la meilleure note selon les 3 critères préalablement définis dans l'avis ; **et autorise** le Maire à signer les documents correspondants.

7/ URBANISME : acquisition de terrain

Considérant qu'il est opportun de procéder à l'acquisition d'une parcelle cadastrée section ZI n°21 de 3 073 m², figurant au compte de Monsieur Etienne VIALTET (indivision), et située 21 rue de Cusset ; et considérant l'estimation de sa valeur vénale par le Service des Gestion du Domaine de la DGFP, courrier en date du 29 janvier 2015, le Maire propose son acquisition au prix de 1 800€ et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Frédéric ROUVET, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition ci-dessus et autorise Monsieur Gilbert CROUZIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié.

8/ PERSONNEL : renouvellements de temps partiels sollicités par les agents suivants :

- M^{lle} Nelly GAY, adjoint Administratif de 1^{ère} classe, temps partiel de 90 % pour 1 an, à compter du 1^{er} avril 2015 ;
- M^{me} Jocelyne DUVERGER, Adjoint Technique de 1^{ère} classe, temps partiel de 90 % pour 1 an, à compter du 1^{er} avril 2015.

Considérant que la continuité et le fonctionnement des services sont assurés en dépit de ces aménagements de temps de travail, le Conseil accepte ces demandes à la majorité (2 abstentions).

9/ CIMETIERE : caveaux de la tranche n°17

Suite à la réalisation de la nouvelle tranche n°17 de caveaux préfabriqués, il est nécessaire de fixer les tarifs de la vente de ces caveaux aux administrés. Considérant les tarifs de la facture établie par l'entreprise Marbrerie Marc JOSEPH concernant 4 caveaux à 2 places et 2 caveaux à 3 places, le Maire propose de fixer le prix unitaire comme suit :

- prix unitaire des 4 caveaux à 2 places, situés aux emplacements C6 n°13 et 14, et C7 n°12 et 13 : 1 420€ ;
- prix unitaire des 2 caveaux à 3 places, situés aux emplacements C4 n°2 et C5 n°2 : 1 712€.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition ci-dessus.

10/ HALTE-GARDERIE : modification du règlement intérieur

Suite à une demande de la CAF, le règlement intérieur de la Halte-garderie doit être modifié et complété d'un barème de paiement horaires pour les familles.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition ci-dessus.

II/ QUESTIONS DIVERSES

Josiane FINAT : la commission extra-communale présente des projets, et surtout un jardin prévu à proximité de la Mairie, pour lequel elle formule un appel au volontariat (matériel et/ou humain). D'autres souhaits sont présentés : des conteneurs à déchets biologiques, un système de tri recyclable à la SDF (voire une modification du règlement intérieur afin d'y inclure l'obligation de trier) et des pistes cyclables.

Séance levée à 21h15.